

## **Barricade SG**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Ajout de mélanges en cuve)**

**Numéro de référence :** 2011-4786  
**Demande :** Demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10 (ajout de mélanges en cuve)  
**Produit :** Barricade SG  
**Numéro d'homologation :** 29544  
**Matière active (m.a.) :** thifensulfuron-méthyle (MMM) et tribénuron-méthyle (MEX)  
**Numéro de document de l'ARLA PDF Français:** 2128640

#### **Contexte**

Le produit Barricade SG est homologué depuis 6 janvier 2010 pour le traitement de postlevée du blé (blé de printemps ou blé dur) et de l'orge. Ce produit permet le contrôle ou la suppression de plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ou vivaces. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

#### **But de la demande**

1 La présente demande a pour objet l'ajout d'un mélange en cuve sur l'étiquette : Barricade SG + herbicide Simplicity (n° d'homologation 28887).

#### **1 Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange demeurent inchangés.

#### **1 Évaluation de la valeur**

Une justification a été fournie à l'appui de l'ajout du mélange en cuve d'après les similarités du produit Barricade SG à d'autres produits homologués contenant du thifensulfuron-méthyle ou du tribénuron-méthyle. Cette justification a été jugée acceptable.

## **Conclusions**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de Barricade SG afin d'y inclure le mélange en cuve de Barricade SG avec l'herbicide Simplicity.

## **1 Références**

### **A. LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS SOUMIS PAR LE TITULAIRE**

N° de document de l'ARLA : 2112360

Référence : 2011, Justification à l'appui du mélange en cuve de Barricade SG + Simplicity

CODO : 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.